

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20231212-029

du 12 décembre 2023

n°029

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÈRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Isabelle MIGUET, David SIMON

POUVOIRS (13) : Michel DROIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN  
Frédérique NAUD-COLAS donne pouvoir à Maryse LAVRARD  
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL  
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Evelyne AZIHARI  
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN  
Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT  
Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY  
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Anne-Florence BOURAT  
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Hubert PREHER  
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE  
Jacques MELQUIOND donne pouvoir à Michel FRESNEAU  
Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Manuel COSTA NOBRE  
Stéphane VERDIER donne pouvoir à Isabelle MIGUET

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

**RAPPORTEUR : Monsieur Michel FRESNEAU**

**OBJET : Tarifs pour la remise en état de trottoir en bicouche ou en enrobé sur le domaine public - Actualisation à compter du 1er janvier 2024**

*A l'occasion de travaux réalisés en régie pour l'aménagement ou la réparation du trottoir ou la création d'un bateau, il est parfois opportun de proposer au riverain de prolonger l'intervention jusqu'à son portail, situé en retrait du domaine public. Ces travaux d'opportunité concernent quelques mètres carrés. Ils permettent une finition soignée de l'ensemble d'un accès dont l'emprise est sur le domaine public et privé et sont exécutés uniquement en cas d'accord du riverain.*

*Considérant les faibles surfaces concernées par ces interventions, il s'avère difficile, voire impossible, de faire appel à une société spécialisée dans ce domaine. Aussi, les travaux effectués par les services techniques n'entrent donc pas en concurrence avec le domaine privé.*

*Considérant l'évolution du prix des matériaux, il est nécessaire d'actualiser les tarifs, inchangés depuis 2019.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

**VU** la délibération n°16 du conseil municipal du 7 février 2019, relative aux tarifs pour la remise en état de trottoir en bicouche ou en enrobé,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20231212-029

du 12 décembre 2023

n°029

page 2/2

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de remise en état des trottoirs jusqu'au droit du portail des riverains,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'abroger la délibération n°16 du conseil municipal du 7 février 2019,
- d'adopter les tarifs pour la fourniture et la mise en œuvre d'un enrobé à chaud ou d'un bicouche sur trottoir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au tableau ci-dessous :

Désignation des travaux	Tarifs à compter du 01/03/2019	Tarifs à compter du 01/01/2024 TTC
Fourniture et mise en œuvre d'un bicouche sur trottoir (le m <sup>2</sup> ), y compris préparation du support	15 € / m <sup>2</sup>	20 € / m <sup>2</sup>
Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé à chaud de type BBSG 0/6 sur trottoir (le m <sup>2</sup> ), y compris préparation du support	30 € / m <sup>2</sup>	35 € / m <sup>2</sup>
Empierrement de trottoir (épaisseur 20 cm moyen)		25 € / m <sup>2</sup>
Terrassement de trottoir (épaisseur 20 cm moyen)		15 € / m <sup>2</sup>
Pose de bordures		50 € / ml
Passage bateau incluant toutes les prestations	135 € / ml	150 € / ml
Réalisation d'un gargouille - forfait 2 ml		480,00 €

Les recettes seront imputées sur les lignes budgétaires correspondantes 845/704/3510 pour les travaux de voirie.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUÉ